

*Accords de Bretton Woods—Loi*

**M. Forrestall:** Et être respectueux.

**Des voix:** Oh, oh!

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Que le député veuille bien se rasseoir.

**M. Crosbie:** Il nous faudrait un psychiatre parlementaire.

**M. Cassidy:** C'est ce qu'il faudrait à votre parti.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Cassidy:** Si c'est comme ça que vous voulez vous battre, c'est comme ça que nous allons nous battre.

Vous voulez la présidence de votre côté, comme elle l'a été? Est-ce bien ce que vous voulez? La reprise du Vendredi noir, est-ce bien ce que vous souhaitez?

**M. Mazankowski:** Vous devriez avoir honte.

**M. Cassidy:** C'est à vous d'avoir honte. Répétez donc les paroles qu'a proférées le ministre de la Défense (M. Beatty) l'autre jour.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** A l'ordre.

[Français]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** A l'ordre! Selon l'article 13(4):

Lorsque l'Orateur a mis aux voix une motion qui peut faire l'objet d'un débat, sauf dans les cas prévus au paragraphe (2) du présent article, la sonnerie d'appel fonctionne pendant au plus 30 minutes. Durant l'appel des députés, cependant, le whip en chef du gouvernement ou le whip en chef de l'opposition peut demander à l'Orateur que le vote soit différé. L'Orateur reporte alors ledit vote jusqu'à un moment déterminé, mais jamais après dix-huit heures le jour de séance suivant alors que la sonnerie d'appel fonctionne pendant au plus quinze minutes...

C'est exactement ce qui s'est passé. Comme il était à ce moment-là 17 h 35, nous pouvions tout simplement continuer avec les ordres du gouvernement. C'est exactement ce que, comme Présidente de cette assemblée, j'ai fait. Je comprends très bien que l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) puisse ne pas être d'accord sur cette décision. Toutefois, elle est tout à fait selon notre Règlement et je suis certaine que l'honorable député voudra, dans les moments qui suivront, repenser aux paroles qu'il a dites et qui ont été comprises par tout le monde dans cette Chambre, mettant en doute l'impartialité de la Présidence. A titre de Présidente de cette assemblée, je ne fais que suivre les règles de procédure telles qu'elles sont établies, en toute justice, en toute impartialité.

● (1740)

[Traduction]

Le débat se poursuit. Le député d'Ottawa-Centre.

[Français]

**M. Cassidy:** Madame la Présidente, vous avez noté le Règlement qui permet au gouvernement de différer le vote de la manière que vous nous avez décrite. Mais, madame la Présidente, vous devriez savoir que nous, dans l'Opposition, croyons que la Présidence a la responsabilité de maintenir, en général, un sens de l'ordre, et comme on dit en anglais, de *fair play*, de la justice.

Maintenant, madame la Présidente, il y a quelques instants vous avez appelé le vote sur le projet de loi qui était devant la Chambre, d'une manière qui exclut les questions que l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et moi-même avions à poser. Nous étions déçus, franchement!

J'ai peut-être été peu chaleureux dans mes commentaires là-dessus, mais quand même, j'étais bien inquiet parce que nous avions l'impression que la Présidence favorisait un côté au détriment de l'autre.

**Des voix:** Oh! Oh!

**M. Cassidy:** Deuxièmement, madame la Présidente, vous savez que nous aurons une situation critique si le gouvernement décide, sans aucun préavis, d'appeler ce projet de loi, sans aucun sens de l'ordre. C'est à cela que je me suis opposé dans le rappel au Règlement que je viens de faire.

Maintenant, je pourrais peut-être vous demander, madame la Présidente, de prendre note de mes commentaires, puisque je crois que c'est très clair que la Chambre ne fonctionnera pas si nous sommes incessamment assujettis à des changements de l'ordre des travaux, du Règlement, par le gouvernement, d'un projet de loi à l'autre...

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Cassidy:** Vous savez que la situation ne fonctionnera pas du tout, et que ce n'est pas bon pour l'ordre dans la Chambre.

[Traduction]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a parlé également du moment où on a présenté la motion concernant le projet de loi C-129 ou de la façon dont on s'y est pris. Je voudrais rappeler au député que son collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), a invoqué le Règlement, afin de me demander de m'assurer qu'il y avait bien quorum à la Chambre, ce que j'ai fait rapidement, en tant que Présidente. Lorsqu'on a atteint à nouveau le quorum à la Chambre, et que nous avons repris nos travaux, j'ai donné la parole au député qui avait répondu jusque-là à des questions. Les députés ont alors demandé que la question soit mise aux voix.

Je tiens à préciser au député qu'à ce stade-là, ni lui ni le député de Yorkton—Melville n'étaient présents.

**Des voix:** C'est honteux!

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** La présidente s'est vu demander de mettre la question aux voix. Personne n'est intervenu afin de réclamer la parole. On m'a demandé de mettre la question aux voix, ce que j'ai fait.

Au cours de sa récente intervention, le député a accusé la présidence...

**Des voix:** C'est honteux!

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** ... d'être inéquitable.

**Une voix:** Retirez vos paroles!